

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,
Mme Lazaar, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche, Mme Frédérique Dumas et Mme Forteza

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« définis »,

insérer les mots :

« en valeur absolue et en pourcentage de l'APD totale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la lisibilité de l'action en matière d'APD : des avancées ont été obtenues en commission afin de renseigner la répartition de notre APD vers les secteurs et pays prioritaires. Cet amendement propose de préciser cette répartition en valeur absolue et en pourcentage, afin de rendre les données plus lisibles et faciliter le contrôle parlementaire.